

ABONNEMENTS SCOLAIRES 2025 - 2026



Maternelles et élémentaires

Dossier complet à transmettre avant :

→ Le 15 août 2025 pour les inscriptions en ligne, par courrier ou à l'agence commerciale Buss.

N'oubliez pas de joindre une copie de la pièce d'identité de votre enfant !

Avant cette date, les frais de dossiers (de 10,20 €) de vos abonnements sont offerts !



Inscrivez-vous en ligne !
Rendez-vous sur
www.buss-saintes.com

1 Élève

Nom : Établissement scolaire à la rentrée 2025-2026 :
Prénom :
Date de naissance : Classe :
Sexe : F M

Parents ou tuteur ou famille d'accueil

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal :
Commune :
Téléphone :
Adresse mail :

2ème parent (si garde alternée)

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal :
Commune :
Téléphone :
Adresse mail :

Itinéraire 1

Commune de départ :
Arrêt de montée
souhaité :
N° de la ligne
souhaitée :

Commune de départ :
Arrêt de montée
souhaité :
N° de la ligne
souhaitée :

2 Prenez connaissance des principaux points du règlement et signez au dos de la feuille



- 4 A partir du 1^{er} juillet 2025 et avant le 15 août 2025 :
- ➔ Déposez votre dossier complété avec une photocopie de la pièce d'identité ou la page du livret de famille de l'élève et réalisez votre paiement via carte bancaire, espèces, chèque à l'ordre de RD SAINTES à l'agence commerciale Buss - 2 place Saint-pierre 17100 SAINTES. ou
 - ➔ Envoyer votre dossier complété avec une photocopie de la pièce d'identité ou la page du livret de famille de l'élève ainsi que votre règlement par chèque à l'ordre de RD SAINTES à l'agence commerciale Buss - 2 place Saint-pierre 17100 SAINTES.

UBI :
Date de dépôt :
Inscription Log Scolaire :

Envoi :
Le :
Agence commerciale :

Cadre réservé à **BUSS**

Choisissez votre abonnement :



Carta'Buss	1 Aller / Retour par jour scolaire du 1 septembre 2025 au 4 juillet 2026. Correspondance avec les navettes scolaires incluses dans l'abonnement <i>Ne fonctionne pas le mercredi après-midi, samedi et pendant les vacances scolaires.</i> Frais de dossiers de 10,20 € offerts pour tout paiement avant le 15 août 2025.	44,50€	<input type="checkbox"/>
J'Buss Mensuel	Abonnement -26 ans avec voyages illimités sur le réseau Buss. Valable du 1er au dernier jour du mois y compris mercredi, samedi et vacances scolaires. Rechargement à effectuer à l'agence commerciale buss ou www.buss-saintes.com	Mensuel 1er 17,60€ enfant Mensuel 2ème 14,10€ enfant Mensuel 3ème 11,40€ enfant et +	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
J'Buss Mensuel	Pour cet abonnement, merci de vous rapprocher de l'agence commerciale Buss	176,00 €	<input type="checkbox"/>

Chèque

Espèce

CB

Principaux points du règlement

Le règlement total de l'abonnement est dû, quelles que soient la durée et la fréquence d'utilisation du titre de transport sur sa période de validité.

L'abonnement pourra être remboursé pour toute demande d'annulation faite avant le 30 septembre de l'année scolaire. **À compter du 1er octobre, il ne sera procédé à aucun remboursement, quelle qu'en soit la raison.**

Ce titre de transport est indispensable pour accéder au service, seul élément juridique garant, en cas d'accident, de la prise en charge par les assurances des éventuels dommages. Tous les abonnements sont sur une carte sans contact nominative valable 5 ans minimum. En cas de perte ou de détérioration, tout duplicata sera facturé 10,20 € + un étui de 2,00 €.

Les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés par un parent ou une personne dûment habilitée par eux, jusqu'au point d'arrêt de prise en charge et jusqu'au moment de la montée dans le véhicule.

Pour le retour, le conducteur a pour consigne de ne pas laisser descendre l'enfant si un parent ou une personne habilitée n'est pas là pour l'accueillir. Le conducteur doit alors amener l'enfant à la mairie, à la gendarmerie ou dans les locaux du transporteur qui en avise alors la famille et la CDA de Saintes.

Le port de la ceinture est obligatoire dans les véhicules qui en sont équipés. Tout comportement incorrect ou mettant en danger les autres usagers pourra faire l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du transport scolaire. Pour tout dégradation du matériel, le transporteur se réserve le droit de facturer le montant des réparations à la famille ou aux représentants légaux de(s) l'élève(s) concerné(s).

J'ai pris connaissance de l'extrait du règlement ci-dessus que je peux consulter dans son intégralité sur www.buss-saintes.com, et je m'engage à le respecter. Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés dans cette demande et accepte que mes données soient transmises à la Région Nouvelle-Aquitaine.

Signature des parents ou tuteurs

Contact

www.buss-saintes.com

 cartabuss@buss-saintes.com



0 800 17 10 17 Service & appel gratuits

BUSS
Saintes Grandes Rives l'Agglo